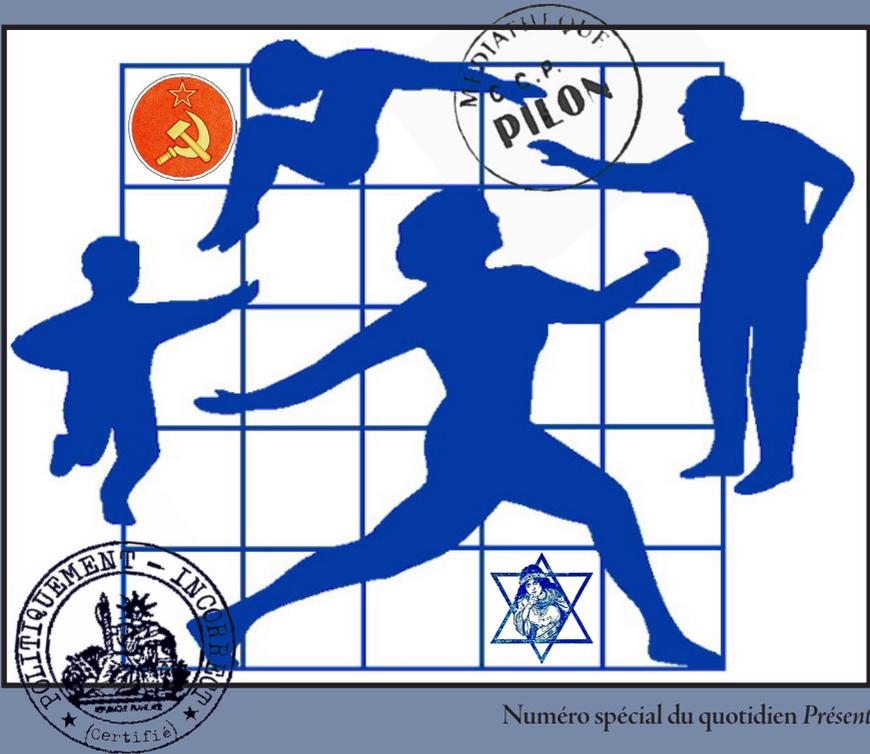


YVES DAUDAL

L'IMPOSTURE DE LA « SÉCURITÉ SOCIALE »



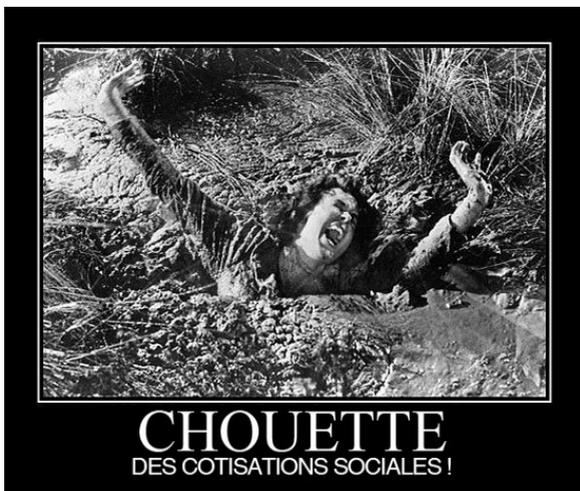
Numéro spécial du quotidien *Présent*

THE SAVOISIEN



Yves Daoudal

« Attendre le Roi n'est pas une solution, même si l'on peut penser que la tradition française exige le rétablissement de la monarchie : on peut penser que le roi nous sera donné par surcroît. Rêver d'un putsch est encore moins une solution. Et certains en ont fait l'amère expérience. Dans les circonstances d'aujourd'hui, le pouvoir se prend par les élections. » Présent, 16 janvier 1997.



On a fêté avec solennité, dans les premiers jours d'octobre 1995, le cinquantenaire de la Sécurité sociale. Le président Chirac, dans un grand discours à la Sorbonne, s'est posé en « garant » de l'institution, désormais présentée, non plus seulement comme le meilleur système de protection sociale au monde, celui que le monde entier nous envie, mais comme « la plus grande conquête sociale des temps modernes pour notre pays » (Chirac), « l'élément essentiel du pacte républicain » (Juppé).

Un mois après la grande célébration, c'était le plan Juppé de « refondation » de la Sécurité sociale. L'institution que le monde nous envie était dans une situation de faillite, il fallait prendre des mesures draconiennes. Après un grand et audacieux débat à l'Assemblée nationale.

Mais la vérité, c'est que le système français de protection sociale (comme tous les monopoles qui tuent l'économie française) est un système communiste, conçu et mis en place par les communistes. Que les « débats » à l'Assemblée nationale, comme le projet de « contrôle » de la Sécurité sociale par le Parlement, sont des leurres. Que le projet de « refondation » de la Sécurité sociale d'Alain Juppé n'est qu'une imposture socialiste de plus.


FÉDÉRATION

NATIONALE

CATHOLIQUE


ASSURANCES SOCIALES

ORGANISATION LIBRE

COTISANTS 10%
 EMPLOYÉS & EMPLOYEURS,
 OUVRIERS & PATRONS,
 SERVITEURS &
 MAÎTRES, ETC...

CAISSE DÉPARTEMENTALE OFFICIELLE

CETTE CAISSE REÇOIT LES COTISATIONS DE TOUS LES ASSURÉS DU DÉPARTEMENT, ET SONNE AUX CAISSES LIBRES LA PART QUI LEUR REVIENT

CONTRÔLE

CAISSE LIBRE DE CAPITALISATION

CAISSE LIBRE DE RÉPARTITION

VIEILLESSE

INVALIDITÉ

MALADIES - PÈRE - MÈRE - ENFANTS

MATERNITÉ

DÈCÈS

50^e Année — N° 2712 — 17 Mars 1929

d'après JUS-GIARD

Cela c'était avant ...

L'IMPOSTURE DE LA « SÉCURITÉ SOCIALE »

YVES DAOUDAL



L'ordonnance portant « organisation de la Sécurité sociale » date du 4 octobre 1945. A l'époque il y a un gouvernement provisoire dont le chef est le général De Gaulle, et une assemblée consultative provisoire non élue, issue de la Résistance. Il existe un seul parti politique structuré : le parti communiste qui, de ce fait, et du fait de son rôle dans la Résistance, a un rôle prépondérant. Le 27 novembre 1944, Maurice Thorez est revenu de Moscou : le déserteur Thorez, amnistié par De Gaulle, reprend la direction du parti communiste. L'avant-veille de son retour, il a été reçu par Staline en personne. Le jour où Thorez arrive à Paris, c'est De Gaulle qui est à Moscou, pour négocier le traité d'alliance franco-soviétique.

S'ensuivent une interminable série de nationalisations (houillères, marine marchande, Renault, SNECMA, banques...), tandis que se poursuit l'épuration...

Dans le premier gouvernement provisoire constitué à Alger en 1943, deux des « commissaires » sont communistes, dont celui à la santé, François Billoux, qui est maintenu à Paris dans ses fonctions, en septembre 1944.

C'est alors que va être élaborée la « Sécurité sociale ». Il y a donc un seul parti politique qui compte : le parti communiste. Et il y a deux grands syndicats : la CGT et la CFTC (c'est avant les divisions CGT-FO et CFTC-CFDT). La CGT est la courroie de transmission du parti communiste, et c'est donc elle qui est prépondérante.

La CFTC avait souscrit au principe du plan de généralisation de la Sécurité sociale dans le cadre du programme du Conseil national de la Résistance, dont faisait partie le chef historique du syndicat chrétien, Gaston Tessier. Mais la CFTC ne put avoir le moindre rôle, la moindre influence, dans la réalisation de ce plan qui imposait un monopole supprimant les caisses existantes (que l'on devait pour une bonne part... à la CFTC), dont les fonds étaient confisqués, et prévoyait la « désignation » des administrateurs.

Gaston Tessier déplora la « fâcheuse ordonnance » qui allait tuer l'esprit mutualiste, étatiser et déshumaniser la protection sociale. Ce fut en vain.

Le 19 octobre, une deuxième ordonnance précisait le régime des assurances sociales. Et c'est deux jours après, le 21 octobre, qu'eurent lieu les premières élections législatives de l'après-guerre. Les communistes s'étaient dépêchés de verrouiller leur Sécurité sociale avant qu'une représentation nationale puisse s'en occuper. Ce n'était pourtant pas nécessaire. Le gouvernement provisoire continua comme devant, et lorsque De Gaulle constitua son deuxième gouvernement provisoire, en novembre 1945, il fit de Thorez un ministre d'Etat, et nomma quatre autres ministres communistes, dont Croizat au travail : la Sécurité sociale était un monopole communiste, sous contrôle gouvernemental communiste, avec des administrateurs désignés par le parti communiste. Et il y eut pléthore d'administrateurs...

En 1946, une loi ratifia les ordonnances de 1945 mais institua l'élection des administrateurs de la Sécurité sociale. Ce qui ne changeait rien, puisque le parti communiste avait verrouillé le système. Et en 1967, une nouvelle ordonnance, signée une nouvelle fois De Gaulle, supprimait les

élections et instaurait la prétendue « gestion paritaire », à 50 % par les représentants du patronat, à 50 % par les représentants des syndicats. En réalité, l'assurance maladie était confiée à Force ouvrière (scission anti-communiste de la CGT), l'assurance vieillesse à la CFDT (scission de la CFTC) et la branche famille à la CFTC.

En 1982, les socialistes au pouvoir, avec quatre ministres communistes, rétablirent les élections pour tenter de remettre en selle la CGT. Mais les élections de 1983 abouti rent à un statu quo. Elles devaient se renouveler tous les six ans, on n'a rien vu venir, et en réalité personne ne les souhaite, en dehors de la ÇGT qui rêve toujours de récupérer son monstrueux enfant.

Le monopole

Le fait que ce ne soient plus les communistes qui dirigent la Sécurité sociale ne change rien à l'organisation soviétique de l'institution. Il est du reste caractéristique qu'elle soit contrôlée par FO, le syndicat le plus immobiliste qui soit, le syndicat qui conserve intactes les structures collectivistes, sans provoquer les réactions de rejet ou de peur qu'entraînerait le retour des vrais communistes aux commandes.

La Sécurité sociale est un monopole. Qui a été établi contre la liberté du commerce, puisqu'elle s'est attribué des activités qui relevaient des assureurs privés, notamment les accidents du travail. Une activité qu'on savait bénéficiaire.

Un monopole qui a surtout été établi à l'encontre de tous les principes de la doctrine sociale de l'Eglise, qui sont des principes de droit naturel éclairés par l'Évangile. La Sécurité sociale anéantissait tout le travail des syndicalistes chrétiens, depuis les mutuelles de métiers ou d'entreprises jusqu'au réseau de caisses départementales d'assurances sociales édifié à partir de 1930, elle supprimait toute possibilité de créer librement des mutuelles et se mettait en place avec l'argent volé aux institutions sociales existantes. Bénéficiaires...

Il s'agissait d'une étatisation de la protection sociale, dans le plus pur esprit collectiviste, avec tout ce qu'engendrent nécessairement les réalisations communistes : l'irresponsabilité, l'injustice, la paupérisation, et la faillite. Sous un déluge bureaucratique de lois et de règlements en tous genres. En 1986, le spécialiste de la législation sociale Jean-Jacques Dupeyroux dénombrait 35 000 textes régissant la Sécurité sociale...

La dictature

Avec, couronnant le tout, la dictature. Et une dictature qui devient plus féroce à mesure que grandissent les menaces de disparition du système. Ainsi, à la fin de 1994, a été voté un texte par lequel sont définies des peines de prison et des amendes à l'encontre de quiconque organiserait, ou tenterait d'organiser le refus par les « assujettis » de s'affilier aux organismes de Sécurité sociale ou de ne pas payer les cotisations, ou même qui inciterait à le faire.

Ce texte a été voté à la fin de 1994 : c'est-à-dire quelques mois après que fut entrée en vigueur la directive européenne qui supprime tout monopole d'assurance dans les Etats de l'Union européenne...

Système collectiviste ? On le voit aussi dans cette fiction du « paritarisme ». Ce sont les patrons et les travailleurs qui sont censés régir la Sécurité sociale. En réalité toutes les décisions sont prises par le gouvernement. Mais sans aucun contrôle sur ce qui se passe ensuite. Sans aucun contrôle de l'argent. Cet argent qui est « notre argent », comme le proclame Marc Blondel au nom de FO (et non pas au nom des « assujettis »).

8 Et c'est ce système que le gouvernement veut « pérenniser » . Ce système contraire au droit naturel, contraire aux principes de la solidarité entre les hommes, et condamné par les instances européennes. Ce système qui est aujourd'hui selon les experts le plus mauvais d'Europe : puisqu'il est le seul système communiste de « protection sociale » d'Europe.

LES « COMPTES DE LA SÉCU »



Laveu est venu de Jean-Claude Mallet. Cet homme-là appartient à la nomenclatura syndicale, au syndicat FO installé de façon inexpugnable aux commandes de la Sécurité sociale. Et au plus haut niveau, puisqu'il est secrétaire confédéral de FO et président de la Caisse nationale d'assurance maladie. Il n'est donc pas suspect de partager nos vues sur le système français de protection sociale. Or Jean-Claude Mallet a déclaré que la présentation des comptes de la Sécurité sociale est toujours « affaire d'affichage politique », c'est-à-dire que ces comptes sont fabriqués selon les nécessités politiques du gouvernement en place.

Et ce n'est pas une confidence que fait Jean-Claude Mallet, au détour d'un couloir ou dans une secrète alcôve. Il a écrit cela, dans *FO Hebdo*. Et il a précisé : « Il faut que les comptes soient « bons » avant les échéances électorales et « mauvais » lorsqu'il s'agit de justifier de nouvelles mesures pour les assurés, les retraités, la famille. » Entendez : de nouvelles mesures *contre* les assurés, les retraités, les familles, puisqu'il s'agit de nouvelles ponctions ou de nouvelles diminutions de remboursements.

Que les chiffres de la Sécurité sociale n'aient aucune valeur comptable et qu'ils soient calculés en fonction des « nécessités » politiques du moment, c'est très exactement ce que nous avons toujours dit, et inlassablement répété, avec pour effet, sur nombre de nos lecteurs, une incrédulité dubitative...

Nous n'avions rien inventé, nous n'avions pas de révélations particulières, ni « tuyaux » ni « indiscretions ». Ce que nous disons depuis toujours, c'est tout simplement ce que chacun peut déduire de la présentation des comptes officiels détaillés, avec comme preuve par neuf les insistantes « coïncidences » entre l'évolution des « comptes » et les échéances électorales.

Comme s'il n'existait pas

Bien entendu, personne dans l'établissement politico-médiatique n'osait livrer à l'opinion publique une vérité aussi peu présentable, qui réduit à néant les discours de tous les ministres des affaires sociales, alternativement sur l'affreux déficit qui nécessite de nouveaux prélèvements (une fois les élections passées), et sur le miracle de l'équilibre retrouvé (quand les élections approchent). L'opposition elle-même, qu'elle soit de « droite » ou de « gauche », n'a jamais brisé le silence, car la politique de la Sécurité sociale est identique à « droite » et à « gauche », fondée sur le dogme du « meilleur système de protection sociale au monde » qu'il faut absolument préserver.

Ainsi, la déclaration publique et écrite de Jean-Claude Mallet, qui n'est pour nous que l'*aveu* de ce que nous avons toujours *dénoncé*, aurait dû faire l'effet d'une bombe dans les milieux sociaux et politiques. Il n'en a rien été. Cet aveu est comme s'il n'existait pas. Personne ne l'a lu. Mais il fallait lire *FO Hebdo*, dira-t-on, et en dehors des militants de ce syndicat, il n'y a que les spécialistes qui lisent ce journal ? Certes non. Car la très officielle Agence française de presse (AFP) a jugé assez curieux le propos de Jean-Claude Mallet pour en faire une dépêche. Et c'est le titre même de cette dépêche qui proclame : « Les comptes de la "Sécu" relèvent de "l'affichage politique", selon M. Mallet. »

Ainsi, tous les journalistes qui suivent l'actualité sociale ont pu lire cette dépêche. Tous ont pu avoir connaissance de l'incroyable déclaration. Tellement incroyable qu'ils n'y ont pas cru. Ou plutôt, ils ont rapidement compris quelles étaient les conséquences nécessaires d'une telle révélation : la révélation du mensonge à géométrie variable de tous les ministres

des affaires sociales de la V^e République depuis les années 70. C'était trop pour eux. On a passé la dépêche sous silence. Ou on l'a résumée dans un petit coin, comme un propos insolite et inexplicable, et sans importance.

La nouvelle révélation de Jean-Claude Mallet

Cet aveu de Jean-Claude Mallet, c'était début novembre 1994. Et voici qu'il a récidivé, fin octobre 1995. Au cours d'un débat sur « la maîtrise médicalisée ». Au sujet du déficit de l'assurance maladie, il a déclaré : « 1995 a été une mauvaise année, parce qu'il y a eu des élections présidentielles. »

Cette phrase a été rapportée par l'AFP, au milieu d'une dépêche, sans le moindre commentaire, sans la moindre interrogation sur ce que cela pouvait bien vouloir dire.

Pourtant l'AFP a été obligée de revoir sa dépêche. En effet, on y lisait aussi ce propos prêté au président du syndicat national de l'industrie pharmaceutique : « Notre objectif commun est de faire en sorte que nous dépensions moins pour être soigné moins. »

Il s'est passé plus de 14 heures avant que l'AFP ne rectifie. Il fallait lire : « ... pour être soigné mieux ». Vraiment ? Mais le lapsus de l'AFP et le délai de rectification sont révélateurs de la situation.

Le propos de Jean-Claude Mallet, quant à lui, n'a été ni rectifié, ni commenté, ni éclairé. Or on ne peut le comprendre que par référence à la précédente « révélation » du président de l'assurance maladie. Quand il avait écrit dans *FO Hebdo* que les comptes de la Sécurité sociale « relèvent de l'affichage politique », qu'ils doivent être « bons » avant les échéances électorales, et « mauvais » lorsqu'il s'agit de justifier de nouvelles ponctions. Voilà pourquoi l'année 1995 a été mauvaise, et l'a été « parce qu'il y a eu des élections présidentielles ». Voilà pourquoi la commission des comptes de la Sécurité sociale annonce une grave dérive des déficits pour 1995 et 1996, alors qu'avant les présidentielles Simone Veil nous assurait que son plan de « maîtrise » était en bonne voie.

La réalité est que la situation de la Sécurité sociale, au bout de tant d'années de yo-yo électoral, est désespérée. Et qu'au lieu de prendre les mesures qui s'imposent, le gouvernement veut toujours maintenir en survie artificielle le monstre cliniquement mort. Et l'on cherche tous les moyens pour trouver toujours davantage d'argent.

Le rapport de la Cour des comptes

Pierre Joxe a présenté fin septembre 1995 le premier rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale. La Cour des - comptes ne s'était donc jamais penchée auparavant sur ces milliers de milliards de francs des comptes sociaux ? Non, jamais. Sauf, semble-t-il, une fois, dans les années 50. Mais elle avait jeté l'éponge...

La Sécurité sociale avait toujours échappé, jusque-là, à tout contrôle autre que celui de sa nomenclatura syndicale. Mais sous le gouvernement Balladur a été votée une loi qui demande à la Cour des comptes un rapport annuel sur la Sécurité sociale. Et cette loi a été mise en application, ce qui est nouveau, également, dans ce domaine

Dans ce rapport est enfin reconnu officiellement que les comptes de la Sécurité sociale sont « opaques », qu'ils ne cessent de se détériorer, et qu'aucune mesure efficace n'a été prise pour remédier à cette situation de plus en plus « préoccupante ».

C'est un expert qui parle. Un expert ès opacités. Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, est l'homme qui a su rendre « opaque » l'enquête sur la profanation de Carpentras pendant cinq ans en venant aussitôt piétiner les lieux et décréter qu'il connaissait les coupables : les « racistes » et les « anti-sémites » du Front national.

12

Aujourd'hui, Pierre Joxe découvre « l'opacité des comptes de la Sécurité sociale », qui « nuit à la compréhension » du déficit. Ce « manque de transparence », ajoute-t-il, « permet de dissimuler, d'oublier, d'ignorer pendant quelque temps » la situation « préoccupante » des comptes et « nuit au rétablissement de la situation ».

Mais, à la différence de Carpentras, dans cette affaire-ci Pierre Joxe ne connaît pas les coupables, et il ne veut pas les connaître. Mieux même, cette fois, il refuse de désigner un « bouc émissaire », car il s'agit « d'expliquer au Parlement et aux Français » d'où vient cette « dérive structurelle » et non « qui en est responsable ».

Dans ce magma d'irresponsabilité collective sur lequel règnent des militants syndicaux autoproclamés dirigeants à vie avec la bénédiction de tous les gouvernements successifs, et sans le moindre contrôle (ce rapport est le premier rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale, en application de la loi Veil de 1994), il est en effet sans intérêt de désigner des coupables.

La « dérive structurelle » de la Sécurité sociale dure depuis sa création, et elle est due à sa conception, largement inspirée par le communisme triomphant de la Libération.

Les « comptes » de la Sécurité sociale ont toujours été « opaques ». Le reconnaître aujourd'hui, c'est reconnaître en même temps qu'on nous a toujours menti.

L'aveu de Jean-Claude Mallet avait été occulté. Aujourd'hui, c'est officiel : les comptes sont « opaques ». Volontairement opaques. Mais ce qui est sûr est que, quelle que soit leur présentation, ils ne servent qu'à tendre un voile pudique devant le gouffre.



LA COMÉDIE DU « DÉBAT »



Il y a eu, le 14 novembre 1994, une grande première à l'Assemblée nationale. Un débat « inédit ». Sur la Sécurité sociale. C'était la « traduction concrète de la loi du 25 juillet 1994 » qui impose un débat parlementaire annuel sur la protection sociale.

Le débat a effectivement eu lieu. Devant des bancs clairsemés. Et l'on est rapidement passé à autre chose.

L'AFP écrivait sans sourciller : « L'instauration d'un débat annuel sur la protection sociale répond à une revendication de longue date des parlementaires, privés de tout contrôle sur un secteur qui engendre plus de 2 200 milliards de francs de dépenses par an. » En réalité, la « réponse » a été donnée depuis fort longtemps, et le « débat inédit » est une mauvaise comédie.

Ce n'est pas en 1994, mais en 1968, qu'une loi a institué le dépôt d'un rapport annuel devant le Parlement. Loi qui resta lettre morte. En 1980, la loi de finances instituait un vote annuel sur l'évolution des recettes et des dépenses. Il n'y eut jamais de vote. En 1991, la loi de finances posait en principe... le dépôt d'un rapport annuel. Sans effet. En 1994, Simone Veil fait voter une loi sur la Sécurité sociale. Une loi qui comporte des dispositions merveilleusement nouvelles : le dépôt d'un rapport devant le Parlement, donnant lieu à un débat et à un vote...

14

Ce qui est incontestablement nouveau est que le « débat » a eu lieu. Ce débat annuel, inscrit dans la loi depuis 1968, a eu lieu pour la première fois en 1994.

Avec quel effet ? Aucun effet. Et le vote ? Il n'y a pas eu de vote. Pourtant la loi de Simone Veil instituait un vote ? Oui (comme celle de 1980). Mais Simone Veil était là ? Oui. Et elle n'a pas demandé de vote ?

Non. Car les « partenaires sociaux », qui se considèrent comme les propriétaires de la Sécurité sociale, n'en veulent pas... C'est d'ailleurs pourquoi la loi ne comporte pas le mot « vote ». La loi dit que le Parlement « se prononce » sur le rapport. Le député Jean-Yves Chamard a fait remarquer que le Parlement n'avait pas d'autre moyen que le vote pour « se prononcer » sur un texte. « Je constate, a-t-il déclaré, que nous n'appliquons pas la loi votée au printemps dernier. » Mais personne n'en a rien su...

Tous d'accord pour maintenir l'imposture

De toute manière, il n'y a même pas eu de débat sur la protection sociale. A peine quelques échanges polémiques politiques entre les rares députés présents. Alors peu importe qu'il y ait ou non un vote.

Il n'y a pas eu de débat, parce qu'ils sont tous d'accord pour maintenir l'imposture du « meilleur système de protection sociale au monde », tous d'accord pour appeler « maîtrise des dépenses » la diminution des remboursements, tous d'accord pour ne pas voir d'autre solution que l'augmentation continue et élargie des prélèvements pour faire face au « déficit ». Tous d'accord pour que les familles payent toujours plus et soient remboursées toujours moins. On ne discute que des modalités de la ponction et du rythme de la machine infernale.

Le dernier rapport en date, non pas sur les « comptes » de la Sécurité sociale, mais sur le fonctionnement de l'institution, est un autre aveu, accablant. L'auteur du rapport, le Pr Béraud, le résume ainsi : « Le système de soins français est médicalement quelconque, économiquement le plus coûteux d'Europe, insatisfaisant pour les malades et injustement inégalitaire pour la population... Depuis 20 ans les cotisations augmentent, depuis 15 ans les taux de remboursement diminuent et, grâce aux dernières mesures gouvernementales, nous sommes au dernier rang d'Europe. »

Un autre exemple du fonctionnement du système a été donné par la mission interministérielle sur les hôpitaux : « Il est proprement stupéfiant que la nation consacre 300 milliards de francs aux établissements

hospitaliers sans que leurs activités soient mesurées, les coûts connus et que la qualité des prestations soit même seulement approchée... Le retard de la France par rapport aux pays développés voisins est d'ailleurs très net...»

Selon une enquête récente, l'extension de la « nouvelle pauvreté » et la diminution des remboursements ont pour résultat qu'aujourd'hui le quart des Français n'ont plus les moyens de se soigner.

Même contre leur Europe

Mais on peut multiplier les enquêtes, les rapports et les missions, le consensus de l'établissement sur la Sécurité sociale reste inébranlable. Rien ne le fissurera.

Pas même « l'Europe ». Tous ces adorateurs de l'idole Sécurité sociale sont aussi, peu ou prou, adorateurs de l'idole Europe. Mais qu'a-t-elle décidé, leur Europe ? Dans sa logique libérale, elle a décidé qu'il ne pouvait plus y avoir de monopoles dans les assurances, non pas seulement l'assurance automobile ou incendie, mais « l'ensemble des activités d'assurance autres que l'assurance vie ». Et pour le détail, la directive européenne renvoie à une directive antérieure définissant les 17 classes d'assurance. Dans cette liste, l'assurance maladie est la deuxième nommée.

Autrement dit, depuis le 1^{er} juillet 1994, date d'entrée en vigueur de la directive européenne, la Sécurité sociale française, en tant que monopole de l'assurance maladie, exerce une activité illégale, car les directives européennes, comme le savent et le veulent les européistes, priment sur les législations nationales.

16

Voici donc ce qu'est en réalité la Sécurité sociale : le plus mauvais système de l'Union européenne, illégal au regard d'une loi européenne adoptée à Bruxelles à l'unanimité des Douze et contresignée par le gouvernement français (par un émissaire du gouvernement socialiste de Bérégozovoy qui ne l'avait sans doute pas lue...).

Mais de ces deux constatations, il n'a pas été question une seule fois,

une seule minute, au cours du fameux « débat » à l'Assemblée nationale. Aucun député pour suggérer qu'il faudrait peut-être trouver une autre voie, aucun député pour s'interroger sur la contradiction entre ce que stipule la directive européenne et le monopole qui perdure, comme si la directive n'existait pas.

Un acquis de la Libération

On ne touche pas à la Sécurité sociale, parce que c'est un « acquis de la Résistance », un « acquis de la Libération ». En effet. Comme le monopole de la CGT dans la presse et dans les ports. L'institution de la Sécurité sociale est une victoire soviétique. Le système est un système collectiviste, bureaucratique et irresponsable, édifié notamment par le vol. La Sécurité sociale devenant un monopole, on a volé les caisses des mutuelles, celles que les syndicalistes chrétiens, surtout, avaient édifiées.

La mutuelle, la vraie (pas la mutuelle complémentaire d'aujourd'hui, qui doit pallier de plus en plus la défaillance de la Sécurité sociale), est à l'évidence le meilleur système. Parce qu'elle est respectueuse des libertés et des métiers. Parce qu'elle s'adapte à toutes les situations, au plus près des gens, des assurés, qui peuvent la contrôler efficacement. Un réseau serré et diversifié de mutuelles, comme les « chrétiens sociaux » les avaient initiées à partir du siècle dernier, et complété par un organisme national pour ce qui relève de la nécessaire solidarité nationale, telle est la solution humaine et réaliste.

L'autre solution, la libérale, est de livrer la protection sociale aux compagnies d'assurance. Mais il n'est guère plus judicieux de confier la protection sociale à des intérêts privés commerciaux qu'à un monstre bureaucratique anonyme.

Rappelons enfin qu'avant toute décision, il faudrait montrer aux Français ce que leur coûte réellement leur protection sociale, ou ce qu'il en reste. Et pour cela établir la vérité du bulletin de paye, avec en salaire brut la totalité de ce que l'entreprise verse *au* salarié et *pour* le salarié. Et en salaire net ce qui reste une fois les prélèvements effectués, c'est-à-dire

moins de la moitié du salaire brut réel. Pour des prestations de moins en moins remboursées.

Mais de cela non plus, il n'a pas été question au grand « débat inédit »...

Le nouveau grand débat

En novembre 1995, il y a eu de nouveau un « grand débat ». Plus grand encore, puisque les députés devaient discuter librement, et avec audace, leur avait demandé le Premier ministre, de ce qu'il fallait faire pour sauver la Sécurité sociale. Mais ce « débat »-là fut encore plus vide que celui de 1994, et se limita à quelques passes d'armes politiciennes entre balladuriens et chiraquiens.

Le « débat » n'était qu'un faux-semblant destiné à montrer que le plan qu'allait présenter Alain Juppé était le fruit d'une très large concertation, d'abord au cours de ces « forums régionaux » que les acteurs sociaux les plus bienveillants dénoncèrent comme autant de simulacres, puis au cours des réunions solennelles entre le ministre des affaires sociales et les « partenaires sociaux » (mais le chef de FO fut reçu, quant à lui, par le président de la République), et enfin au cours du pseudo-débat parlementaire, couronné par l'annonce du fameux plan, suivie d'un vote, non pas du plan, mais de la « confiance »...



LE PLAN JUPPÉ :

UNE IMPOSTURE SOCIALISTE



Le 15 novembre 1995, Alain Juppé annonçait solennellement son plan de « refondation » de la Sécurité sociale. Le Premier ministre énumérait d'emblée les « quatre réformes majeures » qu'il avait décidé d'engager.

1. « Nous instituerons d'abord le régime universel d'assurance maladie. »

Ce n'est pas vrai. Ce que Juppé décidait d'instituer d'abord, c'est le nouvel impôt pour combler la dette de la Sécurité sociale, et les nouvelles hausses de cotisation pour diminuer le « trou ». Il l'a dit explicitement à la télévision, lorsqu'il a repris les thèmes de la réforme, dans cet ordre-là : RDS, cotisations, régime universel. Sans d'ailleurs aller plus loin. La « refondation » se limitait à ces trois points.

Cette priorité est d'autre part officialisée par les projets d'ordonnances. Au conseil des ministres du 29 novembre, où a été approuvé le projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances pour réformer la protection sociale, il fut précisé que les deux premières ordonnances porteraient sur *le remboursement de la dette sociale et sur les mesures immédiates de rééquilibrage financier.*

Il n'est donc pas question *d'abord* du « régime universel ». Et il peut d'autant moins en être question que personne au gouvernement ne nous a encore expliqué de quoi il s'agit.

En effet, selon le Premier ministre, ce régime sera « universel » mais il ne sera pas « unique ». Il permettra, disait-il ce 15 novembre, une « simplification drastique », mais il restera « compatible avec une organisation en caisses à base professionnelle ». En l'absence de toute explication et de toute précision, on reste perplexe devant ce qui doit soi-disant être « d'abord » institué.

2. « Au nom de la justice, nous voulons en second lieu faire progresser l'égalité devant la retraite. (...) »

Nous engagerons la réforme des régimes spéciaux de retraite. Il s'agira de préciser les mesures nécessaires à l'équilibre de ces régimes, et notamment les modalités d'allongement de 37,5 ans à 40 ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. (...) J'installerai sans délai la commission de réforme des régimes spéciaux qui me proposera sous quatre mois⁴es mesures correspondant à ces orientations. Ainsi progressera l'égalité des Français devant la retraite. »

Ce chapitre a le mérite de la clarté. Et les syndicats de la SNCF et de la RATP ont reçu le message 5 sur 5, comme on a pu le constater. Ils ont bien compris ce qu'il y avait à comprendre : il y aura une commission (la commission Le Vert), dont le programme de travail consistera à *proposer les mesures qui permettront d'allonger de 37,5 ans à 40 ans la durée de cotisation.*

C'est bien contre cela que se sont battus les grévistes des transports. Mais les ministres, le Premier en tête, n'ont cessé de répéter que ce n'était pas cela du tout, qu'il n'était « pas question » de supprimer les régimes spéciaux, qu'il n'était « pas question » de les aligner sur le régime général, qu'il s'agissait au contraire de les « consolider », que la mission de la commission Le Vert consistait uniquement à élaborer un « livre blanc » qui donnerait simplement « l'état des lieux », etc. Le gouvernement prenait les syndicalistes pour des imbéciles. On ne peut s'étonner des conséquences. Et il a fallu trois semaines de paralysie totale des transports publics pour que Juppé comprenne qu'il lui fallait prendre une décision. Qui fut le retrait de sa deuxième « réforme majeure » de la protection sociale...

3. « Au nom de la justice, nous nous efforcerons en troisième lieu de rendre la politique familiale plus équitable et plus efficace. »

Selon Juppé, « les Français » sont « sensibles à l'inéquité » d'un système d'allocations familiales versées sans condition de ressources, hors impôt, avec un « puissant » quotient familial.

Première nouvelle. Grande découverte. Cette « inéquité » tout à coup découverte par « les Français », selon Juppé, c'est le principe même des allocations familiales. Telles qu'elles ont été instituées en 1932, après un long combat des syndicalistes chrétiens. Pendant 63 ans, personne, personne *de bonne foi* n'a constaté d'inéquité dans ce système. Mais Alain Juppé, plus passionné de « justice » sociale que tous les Premiers ministres avant lui, sans doute aussi plus perspicace et beaucoup plus intelligent, va mettre fin à cette inéquité enfin débusquée.

Et il a trouvé la solution miracle, celle qui s'est dégagée, ose-t-il prétendre, d'une « majorité d'opinions » : soumettre les allocations familiales à l'impôt. Ce qui est tout simplement un prélèvement supplémentaire. Car on en revient toujours là. Derrière les grands mots et les grandes phrases, il s'agit toujours et uniquement pour le gouvernement Juppé de trouver de l'argent pour l'Etat, par tous les moyens.

Dans la foulée, il ajoute qu'il reste « attaché à relancer la dynamique d'une grande politique familiale »...

On rappellera que dans le même plan Juppé les allocations familiales sont « gelées », donc en baisse par rapport à l'inflation, et qu'elles sont soumises également au nouvel impôt RDS. Autrement dit, elles *baissent de trois façons différentes et cumulées*. C'est ce que Juppé appelle la justice pour les familles, et une grande politique familiale...

4. « Au nom de la justice [encore], nous entreprendrons enfin une quatrième réforme : celle du financement de la protection sociale. »

C'est la réforme de la CSG, ce nouveau prélèvement inventé par Rocard et tellement combattu par le RPR à l'époque, mais que Juppé trouve aujourd'hui tellement « juste » qu'il va en élargir l'assiette, en même temps qu'il va « diversifier » l'assiette des « cotisations patronales ».

Une fois encore, il s'agit tout simplement de trouver davantage d'argent, par davantage de prélèvements.

Le coup du « contrôle parlementaire »

Après la « justice », voici la « responsabilité ». Avec le fameux contrôle parlementaire de la Sécurité sociale, vieux serpent de mer qui montre la tête de temps en temps et que les syndicats renvoient chaque fois dans les abysses.

Il est vrai que cette fois FO a paru très en colère. Et cette colère des patrons de l'assurance maladie a été un puissant activateur des grèves.

Mais cette colère a été envenimée de façon détestable par l'ambiguïté, là aussi, du projet gouvernemental.

Avant l'annonce du plan, le président de la République avait reçu le grand chef Blondel. Et le grand chef Blondel était sorti satisfait de l'Élysée : Chirac lui avait promis qu'on ne toucherait pas à la mainmise de FO sur l'assurance maladie.

Certes, il y a dans la réforme Juppé des éléments qui vont dans ce sens, à commencer par l'abandon de toute idée d'élections à la Sécurité sociale, qui légitime FO pour l'éternité aux commandes de l'assurance maladie. Mais il y a aussi, en sens inverse, ce contrôle parlementaire, avec la définition par le Parlement du taux d'évolution des dépenses, et l'institution d'un conseil de surveillance auprès de chaque caisse.

Le « danger » pour FO est des plus limités : on ne voit pas comment les parlementaires pourraient « surveiller » quoi que ce soit, quand la Cour des comptes elle-même est incapable de s'y retrouver dans les comptes « opaques » de l'assurance maladie. Mais Juppé veut inscrire ce contrôle dans la Constitution (avec les grands mots qu'il faut, « acte fondateur » qui donnera une « nouvelle légitimité » à notre protection sociale, etc.). Voilà qui fait peur à Blondel, qui criait au hold-up et au rapt de ses 2 200 milliards après l'annonce du plan. Mais qui se montrait fort satisfait, à l'issue de la grève des transports, de la lettre que le Premier ministre lui a envoyée : « Il y a là-dedans toute une série de choses qui

nous donnent satisfaction... Ce n'est pas le retrait du plan Juppé, mais ça s'y apparente.»

En réalité, le dessein de Juppé est de verrouiller le système jusque dans la Constitution, afin de tenter d'échapper à la libéralisation de l'assurance décidée sur le plan européen et qui devrait déjà être effective depuis le 1^{er} juillet 1994. Il s'agit donc bel et bien de *sauver Blondel* (en tant qu'incarnation de la protection sociale « à la française »), en prétextant la nécessité d'un « contrôle parlementaire ».

Mais tout cela reste dans le domaine du non-dit, ce qui permet les interprétations les plus contradictoires, les délires syndicaux... et pousse à la grève. (Il en est analogiquement de même pour les services publics, dont les monopoles sont condamnés à court terme par la « construction européenne », et qui sont l'objet d'incessantes palinodies gouvernementales.)

Ce qu'il y a avant d'abord...

Le troisième chapitre du discours « fondateur » d'Alain Juppé concernait « l'urgence ». C'est ici qu'étaient annoncés d'une part le nouveau prélèvement intitulé Remboursement de la dette sociale (RDS), d'autre part les hausses de cotisations, les nouvelles « contributions » des entreprises, etc.

Renversement de la situation : les « quatre réformes majeures » engagées au nom de la « justice » se voient subitement déclassées au nom de « l'urgence », avec une « première mesure de sauvegarde » : l'institution du RDS.

« Nous instituerons d'abord le régime universel d'assurance maladie », affirmait Juppé. « D'abord », cela veut dire en *premier lieu, avant toute chose, au préalable*. Mais Juppé réforme aussi la langue française. Il va faire quelque chose avant ce qu'il va faire « d'abord ». Un exploit.

Cette grossière contorsion verbale vise simplement à faire croire à la « réforme », aux « quatre réformes », alors qu'il s'agit *d'abord* de trouver

de l'argent pour faire survivre un système condamné et moribond de protection sociale.

C'est au point que les deux premières ordonnances concernent uniquement les nouvelles « contributions ».

C'est au point que le « d'abord » du régime universel se retrouve *en dernier lieu*, voire même sans lieu du tout. « D'abord » est nulle part, il reste cantonné dans son effet d'annonce, dans le brouillard impénétrable de sa formulation originelle...

Ainsi, de quelque côté qu'on prenne la « réforme » de Juppé, on se retrouve face à des ambiguïtés et à des contradictions. Le seul élément tangible, ce sont les mesures conduisant à de nouvelles baisses du niveau de vie. Dans un contexte de crise, et sur un terrain syndical miné par le communisme et le dogme des *droizakis*, c'était un cocktail explosif. Et qui a explosé...

Le gigantesque mouvement social que l'on a connu, avec des manifestations sans précédent dans de nombreuses villes de province, avec son cortège de voies de fait insurrectionnelles et ses graves conséquences économiques, personne ne l'avait prévu. Personne ne l'avait imaginé. Parce que le plan Juppé avait été unanimement salué par l'établissement politique, médiatique et financier.

« Une véritable réforme de la Sécurité sociale », « une véritable réforme de structures », « la refondation de la Sécurité sociale », « la réforme est tout simplement radicale », « de fond en comble », « une nouvelle conception de la protection sociale », « une journée historique »... La presse, écrite, radio, télé, parlait d'une seule voix. De la voix d'Alain Juppé. La presse officielle avait répercuté docilement et amplifié le message du gouvernement. Parce que c'est la presse aux ordres. Pas forcément aux ordres du gouvernement. Mais c'est la grosse presse aux ordres de la finance. Or la finance avait accueilli favorablement le plan Juppé. Le franc se consolidait, la Bourse connaissait une embellie. Les banques commerciales et la Banque de France baissaient les taux d'intérêt. Donc le plan Juppé était le bon. Parce qu'il contient des mesures destinées à éteindre la dette de la Sécurité sociale et à supprimer les déficits...

On savait les boursiers et les financiers le nez collé à leurs chiffres, mais un tel aveuglement laisse pantois. Il leur suffit d'avoir un plan de règlement comptable, et les voilà satisfaits. Que ce plan puisse subir un échec lie leur effleure pas l'esprit un instant.

Ils ne se posent même pas la question de savoir quels pourront être les effets à moyen terme de cette nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires, qui vient faire exploser le taux record inscrit dans le budget 1996, 44,7 %, le taux le plus socialiste de toute l'histoire de France. Avec le plan Juppé, le record est pulvérisé. On passe à 45,2 % !

Ils n'imaginent pas une minute que les nouvelles ponctions sur les ménages, par le RDS (0,5 % sur tous les revenus), par la hausse des cotisations des retraités et des chômeurs, les nouvelles ponctions sur les entreprises (2,5 milliards) et sur l'industrie pharmaceutique (2,5 milliards), et les contraintes imposées aux médecins, et la baisse des allocations familiales (gelées puis soumises à l'impôt sur le revenu et au nouvel impôt), vont peser une fois de plus sur le niveau de vie des Français, donc sur la consommation et l'épargne, donc sur l'activité économique, engendrant des rentrées fiscales et sociales en baisse, et un accroissement du chômage qui aggravera la situation des comptes sociaux... Sans parler des effets conjoints de la prime à la natalité que constituent les mesures anti-familiales.

Jacques Chirac, en 1967...

Il est un point précis qui signe l'imposture. La phrase de Chirac en conseil des ministres, répercutée par le porte-parole Lamassoure comme un oracle présidentiel, repris par toute la majorité et une bonne partie de l'opposition : « C'est la première fois qu'on s'attaque véritablement aux structures, le gouvernement se lance dans une réforme qu'aucun gouvernement précédent n'avait eu les moyens ou le courage d'entreprendre. »

De la part d'un gaulliste, une telle affirmation est inconcevable. De la part d'un ancien ministre de Pompidou, elle devient mensongère. Car Jacques Chirac était secrétaire d'Etat, et pas aux anciens combattants ou

au tourisme, mais *secrétaire d'Etat aux affaires sociales*, en 1967. Et cette année-là, le gouvernement Pompidou engagea une réelle *réforme de structures* de la Sécurité sociale visant bien entendu... à assainir une situation financière désastreuse. Juppé veut prendre cinq ordonnances ? Pompidou (avec Chirac, sous de Gaulle) en avait pris six. Et la gauche hurlait qu'on avait « démantelé » la Sécurité sociale (ce sont ces ordonnances qui ont fait éclater la Caisse unique en trois caisses : assurance maladie, vieillesse, allocations familiales, et ont donné la première à FO, la seconde à la CFDT, la troisième à la CFTC, en supprimant les élections).

Les six ordonnances de Pompidou, naturellement, n'ont pas eu le résultat escompté, ni en ce qui concerne l'autonomie des caisses, ni en ce qui concerne l'assainissement financier. Au lieu de faire comme si cette réforme n'avait jamais existé, Chirac aurait pu tirer la leçon de cet épisode auquel il a directement participé. Mais non. Il piétine de Gaulle et Pompidou en prétendant que c'est la première fois qu'on s'attaque aux structures (alors qu'on ne s'y attaque pas du tout), et voilà Juppé qui arrive avec sa baguette magique.

Du côté du fric, du pouvoir, des socialistes, tous contents

Et à l'Assemblée nationale, non seulement la majorité vote en masse la « confiance », mais se lève pour saluer l'action du Premier ministre. Et dans les couloirs les visages sont rouges de plaisir. Comme celui de Pierre Mazeaud qui se précipite vers la caméra pour dire combien il est « content ». Et tous ont ce trémolo dans la voix, signe de cet « enthousiasme » (Ladislas Poniatowski) qui les étirent, vibrant de cette gratitude qui les pousse à « remercier » (Bariani) avec émotion ce bon Juppé.

Le Français moyen, devant sa télévision, à côté de son poste de radio, ou lisant son journal, découvre l'avalanche de mesures qui vont lui retirer encore de son pouvoir d'achat, qui vont le contraindre à de nouveaux sacrifices. Et en même temps il voit cette satisfaction énorme, cette intense jubilation des financiers et des députés. Il voit cette classe du fric et du

pouvoir, et du pouvoir du fric, qui lui inflige une méchante claque et qui s'en réjouit. Avec une indécence monstrueuse.

C'est ainsi que le plan Juppé, c'est d'abord une insulte aux Français. Une insulte à tous les Français qui travaillent pour l'économie française et pour élever leurs enfants, une insulte aux familles, une insulte aux médecins, une insulte aux retraités, aux chômeurs, aux malades, aux pharmaciens à qui on veut faire compter les pilules une par une, etc.

Le message était clair : on vous méprise, et on fera ce qu'on voudra. Nous avons pour nous la finance et les médias aux ordres de la finance. Tous les pouvoirs. Et même la gauche, les intellectuels de gauche, l'élite de gauche, les anciens ministres de gauche, tous salués jusqu'à terre par un Juppé plein de respectueuse révérence envers ce magistère qui reconnaissait sa valeur... de gauche.

Car la gauche, par principe idéologique favorable au monopole, avait manifesté dès le début sa satisfaction. Certains tentaient de la modérer, d'autres la proclamaient, comme les anciens ministres Claude Evin, Bernard Kouchner, Jean-Pierre Chevènement et Jack Lang. Ils n'en revenaient pas, que ce gouvernement « de droite » fasse ce que les gouvernements socialistes n'avaient jamais osé faire. D'autres responsables socialistes se bottaient le derrière pour réussir à critiquer quand même le plan Juppé, puisqu'ils sont dans l'opposition et qu'il faut bien qu'ils s'opposent. Voyez Fabius et Jospin, on aurait dit des jésuites de caricature anticléricale...

Et dans le camp syndical, c'était la désunion, avec la CFDT qui applaudissait bruyamment, tandis que FO ne s'opposait en réalité que sur deux points (les régimes spéciaux de retraite et le contrôle parlementaire), et qu'il était exclu de voir FO s'allier à la CGT...

Donc le plan passerait sans coup férir...

On a vu ce qu'il en a été. On a vu le gâchis. Et tout cela pour rien. Car le problème est resté intact. Le problème, le vrai, celui du monopole, n'a pas été abordé. On continue imperturbablement de cacher aux Français, à ces Français qui ont manifesté en masse contre des ponctions devenues

insupportables, que cette dérive est consubstantielle au système. Que c'est le système de protection sociale qu'il faut changer. Tout simplement en supprimant le monopole collectiviste et en redonnant aux gens la liberté de disposer de l'argent qu'ils gagnent (au-delà de ce qui concerne strictement la solidarité nationale), au lieu de le jeter dans un trou sans fond.

Yves Daoudal



Alain Juppé et Michel Rocard

Copain comme larron, au service de ceux qui gouvernent le monde.

Alain Juppé ne peut « laisser dire que les gouvernements ont jeté l'argent par les fenêtres pendant 30 ans ». Michel Rocard, « totalement d'accord » avec son collègue, rappelle que le Trésor public « n'est pas en faillite ».



Jacques Chirac et Simone Veil

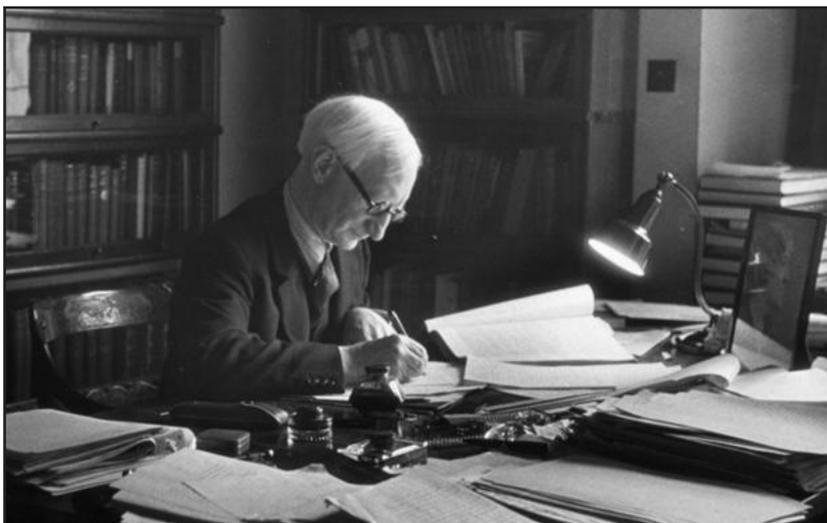
Une t'ite sibiche ! Momone. On a bien bossé à détruire la vie des Français, au profit de nos Maîtres, les adorateurs de Mamon.

«Depuis 40 ans, le combat que nous menons a toujours été le même : contraception, libération des comportements sexuels, avortement, homosexualité et euthanasie. Nous avons l'appui d'une grande fraternelle parlementaire souhaitant arracher l'homme à l'obscurantisme multi-séculaire et le faire descendre du ciel à la terre.» A la poubelle... l'humanité... impure...

WILLIAM BEVERIDGE (1879 - 1963)

L'inventeur de la Sécurité sociale

Julie Noesser



Elevé par une gouvernante allemande et parfaitement bilingue, Beveridge s'est rendu en 1907 sur les terres de Bismarck pour analyser en détail le système de protection sociale mis en place dix-huit ans plus tôt par le Prussien.



Allocations chômage et maladie, soins médicaux gratuits, pensions de retraite... la réforme portée en 1942 par le patron de la *London School of Economics* a changé le destin des salariés européens.

Sa vie. Issu de la bonne société anglaise, William Beveridge n'avait rien qui le prédestinait à devenir un grand réformateur. Fils d'un haut

fonctionnaire colonial (son père est juge à l'Indian Civil Service), il naît en 1879 au Bengale, dans la partie orientale de l'Empire des Indes. Logiquement, il est envoyé à Oxford pour faire son droit. Mais la carrière de juriste qui s'ouvre à lui ne le passionne guère. En 1902, il se fait embaucher au Toynbee Hall, une institution charitable de l'East End.

En contact quotidien avec la misère, il s'intéresse très vite aux questions sociales et commence à écrire des articles pour le quotidien *Morning Post*. Sans s'afficher socialiste, Beveridge reprend les idées du milieu intellectuel progressiste dans lequel il évolue, en particulier celles de Beatrice Webb, figure de la *Fabian Society*, le très influent mouvement réformateur anglais du début du siècle. C'est elle qui le présente à Winston Churchill en 1908.

Quand ce dernier est nommé ministre de l'Économie dans le gouvernement libéral d'Asquith, il recrute Beveridge et lui confie l'organisation de l'assurance chômage. Ses idées novatrices sont reprises par le Premier ministre de l'époque, Lloyd George, et mènent au vote du National Insurance Act de 1911, qui préconise la création du premier système de Sécurité sociale.

Le conflit de 1914-1918 interrompt la dynamique. En 1919, Beveridge quitte la fonction publique pour prendre la direction de la toute nouvelle *London School of Economics* (LSE), poste qu'il occupera jusqu'en 1937. Durant cette période, il se consacre à l'écriture d'ouvrages sur l'histoire des prix.

La Seconde Guerre mondiale va lui offrir l'occasion de faire connaître ses idées et surtout de les voir se concrétiser. Alors que la *Grande-Bretagne est le seul pays d'Europe à résister au Reich*, il est chargé par le gouvernement de réfléchir à un modèle social propice à la reconstruction d'après-guerre. Publié en 1942, le *rapport Beveridge* promet à chaque citoyen d'être protégé contre les risques de l'existence. Son auteur, anobli en 1946, prendra ensuite la tête du parti libéral à la Chambre des lords et poursuivra en parallèle ses travaux d'économie jusqu'à sa mort en 1963.

Ses théories. En exigeant la mise en sommeil de la lutte des classes face à la menace nazie, le gouvernement anglais provoque une attente im-

mense dans la population. La réponse, au lendemain de la victoire, doit être révolutionnaire. Elle l'est. Pour bâtir « une nouvelle Jérusalem » où tout le monde vivra à l'abri du besoin – *from womb to tomb*⁽¹⁾ (du ventre de la mère à la tombe) –, Beveridge préconise de s'attaquer en même temps à tous les maux de la société.

«*La misère n'est que l'un des cinq obstacles que nous rencontrerons sur la route de la reconstruction, affirme-t-il en 1942, et en un sens c'est le plus facile à combattre. Restent la maladie, l'ignorance, l'oisiveté et l'insalubrité.*» De 1946 à 1948, le gouvernement travailliste de Clement Attlee suit à la lettre ces préceptes : le *National Insurance Act* accorde à tous les travailleurs, salariés ou indépendants, ainsi qu'à leurs familles, une couverture contre le chômage et la maladie, des allocations de maternité, de retraite, et des pensions de reversion pour les veuves.

Le *National Assistance Act* complète le système par un minimum vital garanti pour les plus démunis, avec à la clé la suppression des tests humiliants prévalant jusqu'alors pour justifier l'aide demandée. Pour finir, le *National Health Service Act* instaure la gratuité totale des soins et des médicaments. Inutile de dire que cette réforme suscite dans un premier temps une levée de boucliers de la part des médecins, tous fonctionnarisés après la nationalisation massive des hôpitaux.

Des concessions sont faites (quotas de lits payants, indemnisation des praticiens propriétaires de leur cabinet...) et le système se met en place dans une atmosphère euphorique. Surconsommation de lunettes, multiplication des consultations chez les spécialistes, engorgement des salles d'attente... Dès la première année, la dépense publique grimpe à 400 millions de livres, soit 3,5% du PNB ! Mais la Grande-Bretagne peut alors se targuer de disposer du meilleur système de santé au monde. Elle va d'ailleurs servir d'exemple à de nombreux pays européens (Suède, Danemark, Norvège, Finlande, Irlande) où s'impose l'idée d'un Etat interventionniste.

1 — Que l'abject Lenculus ne fut pas avorter par sa mère. On aurait eu le bonheur de ne point lire ces médiocres recensions, à l'usage de quelques paumés de nationalistes et autres chrétiens mauvais teint, rêvant du retour de la bête immonde.

Ce *Welfare State* (ou Etat providence) n'est pas un rafistolage des vieux systèmes d'assistance publique d'avant-guerre. Conformément à la philosophie de Beveridge, il vise à offrir à tous les citoyens, quel que soit le montant de leurs revenus, les mêmes avantages. Quitte à reprendre par le biais de l'impôt autant – voire davantage – que ce qui a été donné par la solidarité. C'est la différence majeure avec l'autre modèle de protection sociale imaginé au XIXe siècle par le chancelier allemand Bismarck, qui proposait de financer le système par des cotisations (patronales et salariales) et d'en confier la gestion à des organismes paritaires.

Son actualité. Sécurité sociale et plein-emploi doivent aller de pair, avait prévenu Beveridge. Car l'Etat providence n'a de sens que dans le cadre d'une croissance forte, soutenue par la dépense publique. Une vision partagée alors par Keynes, son compatriote. Mais si la conjoncture économique se dégrade, comment maintenir le navire à flot ? Cette question est au cœur des débats depuis la fin des Trente Glorieuses.

La France a fait un choix médian : notre Sécu penchait à l'origine du côté de Bismarck – le montant des prestations est déterminé par celui des cotisations – mais elle a, au fil des années, dérivé vers Beveridge, avec l'instauration des CSG et CRDS (impôts qui la financent), du RMI, du RSA ou de la CMU (filets de sécurité qui la complètent). L'aggravation continue du fameux *trou* – 18,2 milliards d'euros de déficit en 2011 pour le seul régime général –, a montré les limites de ce « *ni-ni* ».

« Réjouissons-nous que la France n'ait pas suivi à la lettre les recommandations du rapport Beveridge », écrivait récemment un ténor politique français. Nicolas Sarkozy ? Perdu. C'est François Hollande, au nom de la défense du *modèle français* et de la *place qu'il réserve aux acteurs sociaux*. Les bismarckiens ne sont pas toujours ceux que l'on croit.



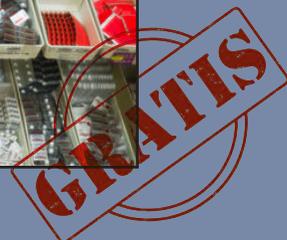
Yves Daoudal, de son vrai nom Hervé Kerbourc'h, né le 25 avril 1951. Il fait également usage du pseudonyme Hervé Pennven.



Il a débuté au sein de la rédaction du journal *Sav Breizh*. Il a participé au quotidien catholique et nationaliste *Présent* jusqu'en décembre 1998, époque à laquelle, à la suite de la crise au sein du Front national, entre les partisans de Jean-Marie Le Pen et ceux de Bruno Mégret, il est devenu éditorialiste de l'hebdomadaire *National-Hebdo* (disparu en juillet 2008). Fidèle de Jean-Marie Le Pen, il a été élu membre du Comité central du Front national (FN) lors du Congrès de novembre 2007 ; son mandat s'est achevé avec le congrès de Tours le 16 janvier 2011. Il s'est depuis éloigné du Front national.

En septembre 2008, il a lancé une lettre confidentielle intitulée *Daoudal Hebdo*, en collaboration avec les Éditions d'Héligoland, association qui édite notamment Roger Holeindre, Jean Mabire, Didier Patte et un grand nombre de revues des mouvances régionalistes, royalistes ou du Front national.

Il a été rédacteur en chef de la revue catholique traditionaliste *La Pensée catholique*. Il est le rédacteur en chef de *Reconquête*, la revue du Centre Henri et André Charlier, dont il est vice-président, et de *Chrétienté-Solidarité*.



Retrouvez toutes les publications et vidéos sur :
<http://www.the-savoisien.com/wawa-conspi/>